



Modalités d'Inscription

Vous trouverez dans les documents à télécharger de notre site (titre admission) un dossier d'inscription, un courrier des Admissions et la liste des établissements faisant partie de la CDEG.

Le dossier d'inscription complet comprend :

- ✚ Une demande d'admission en E.H.P.A.D. (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes),
- ✚ L'Echelle de pénibilité de Zarit (à compléter par l'Aidant si le parent séjourne à son domicile)
- ✚ Un dossier médical,
- ✚ Une grille d'autonomie,

Le dossier médical et la grille d'autonomie sont à compléter par le médecin traitant ou par le médecin du service dans lequel la personne est hospitalisée.

Le courrier des Admissions vous informera sur les tarifs en vigueur au moment de votre demande.

Il vous sera demandé de préciser si vous êtes intéressés par un placement immédiat (liste active) ou s'il s'agit d'une inscription de précaution (liste passive).

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter :

- par téléphone au service des Admissions au 02 48 57 88 09
- par l'intermédiaire de notre site internet,
- utiliser le lien vers le site de la CDEG (cdeg18.fr)

Le dossier complet (médical et administratif) est à adresser au :

Centre de Coordination Départementale des Etablissements Gériatriques
6 rue Taillegrain
B.P. 603
18016 BOURGES CEDEX

Le dossier est transmis informatiquement par la CDEG à chaque établissement demandé.

Aux Résidences de Bellevue, une commission médicale d'Admission a lieu une fois par semaine. Suite à cette commission, un courrier est adressé au demandant.

Si vous êtes intéressé par un hébergement immédiat (inscription sur liste active), vous devez prendre contact avec le bureau des Admissions.

La liste des pièces administratives à fournir figure dans les pièces à télécharger. Cela vous permettra de commencer à réunir les documents selon la situation du futur résident.

Le contrat de séjour, le règlement intérieur et les actes de cautionnement sont accessibles sur le site.

Le jour de l'entrée, le résident doit nous fournir sa carte vitale (sauf s'il s'agit d'un hébergement à la résidence « la roseraie ») et le paiement.

En cas de difficulté, vous pouvez poser directement vos questions via le site internet. Une réponse vous sera alors faite dans les plus brefs délais ou par téléphone au service des Admissions au 02 48 57 88 09.